

**MUZIONI**

- **DIPUSITATA DA :** U GRUPPU « *Custruimu l'avvene* »

- **UGHJETTU :** Suivi des motions de l'Assemblée de Corse et de l'Assemblea di a Ghjuventù

---

**VU** le Code général des collectivités territoriales

**VU** le Règlement intérieur de l'Assemblée de Corse et notamment ses articles 65, 66, 67, 86, 87 et 88,

**VU** le Règlement intérieur de l'Assemblea di a Ghjuventù et notamment ses articles 12, 59 et 60,

**CONSIDÉRANT** l'origine étymologique du terme « motion », venant du latin *motio*, signifiant « action de mouvoir » et son emprunt à l'anglais *motion* désignant « impulsion, incitation »,

**CONSIDÉRANT** que les motions sont dotées d'une très forte symbolique, importante et nécessaire dans l'action publique, qui ne doit cependant pas occulter leur objectif principal qu'est, par définition, « la mise en mouvement »,

**CONSIDÉRANT** qu'hormis les motions à caractère uniquement déclaratif, celles-ci exigent une déclinaison concrète et que l'opérationnalité est leur finalité,

**CONSIDÉRANT** l'efficacité comme l'un des principes guidant l'action publique,

**CONSIDÉRANT** l'attente de transparence chez les Corses, exigée par l'idéal démocratique et moyen de lutte contre l'obscurantisme et toutes les dérives qu'a pu connaître notre peuple par le passé,

**CONSIDÉRANT** le faible taux de retour des autorités françaises concernées par certaines motions adoptées les sollicitant,

**CONSIDÉRANT** qu'en l'absence de compétences réellement normatives pour la Corse, les motions constituent l'un des moyens d'expression politique et de proposition privilégié par l'Assemblea di a Ghjuventù et l'Assemblée de Corse,

**CONSIDÉRANT** l'importance pour le motionnaire d'être tenu informé de l'état d'avancement d'une motion adoptée par la chambre dans laquelle il siège,

## **L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ DI A CORSICA**

**DEMANDE** qu'un suivi des motions soit effectué par les services compétents de la Collectivité de Corse,

**DEMANDE** qu'un état quant à l'avancement des motions soit dressé à chaque Conseiller territorial et membre de l'Assemblea di a Ghjuventù,

**DEMANDE** que cet état figure sur le site de la Collectivité de Corse, à l'instar des questions orales, de leurs réponses respectives, des rapports et des motions elles-mêmes, dans un souci de visibilité, de transparence et d'information pour les citoyens de ce pays,

**DEMANDE** à l'Assemblée de Corse de réfléchir aux modalités d'application de ces demandes et de modifier, par la suite, au sein des règlements intérieurs respectifs de l'Assemblée de Corse et de l'Assemblea di a Ghjuventù, les articles concernés.